

CS COLLABORATEUR DU CONCEPTEUR PAYSAGISTE

Certificat de Spécialisation

Diplôme national de niveau 5



Condition d'accès :

- Vous avez entre **18 et 29 ans révolus**.
- Vous avez un **diplôme niveau 5** en lien avec l'aménagement paysager ou une spécialité voisine
- OU **1 an** d'activité dans le secteur de l'aménagement paysager.

Déroptions possibles pour d'autres cas

- Tests et entretien de positionnement.

Modalités d'inscription :

- Dossier de préinscription.
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités de sélection et d'accès :

Entretien tripartite et signature du contrat d'apprentissage. Sous réserve des places disponibles en formation.

Votre statut :

Vous serez **salaré** sous **contrat d'apprentissage** ou contrat de professionnalisation.

Rémunération :

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **1 an** (1 semaine/mois en centre).
- **560h maximum de formation en centre**, le reste en entreprise.
- **Calendrier de formation** : Septembre à Juin.

Examens :

- Formation en **Unités Capitalisables (UC)**.
- Evaluations en **situations professionnelles**.

Individualisation :

Adaptation des parcours selon les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE).

Le Certificat de Spécialisation Collaborateur du Concepteur Paysagiste est une formation professionnelle permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire nécessaires à la production des documents de présentation d'un projet, à la mise en œuvre d'un projet, à la gestion de chantier. Ce certificat vous permettra de devenir chargé d'études en aménagements paysagers d'entreprise.

L'OBJECTIF

Le titulaire de ce certificat de spécialisation utilise des outils informatiques dans le cadre d'une étude ou d'un projet paysager pour produire les documents de présentation du parti d'aménagement et réaliser les pièces nécessaires à sa mise en œuvre. Par ailleurs, c'est lui qui établit le mode de gestion du fonds documentaire opérationnel. Il peut également être amené à réaliser des activités de gestion de chantier.

Ce professionnel doit suivre l'évolution des outils informatiques liés à la conception de projet d'aménagement paysager. Il peut travailler dans un bureau d'études ou un bureau des méthodes, une entreprise d'espaces verts, chez un maître d'ouvrage, au sein d'une collectivité territoriale (service espaces verts, cellule projet, service urbanisme...), dans un conseil général ou un service déconcentré de l'Etat, une chambre d'agriculture...

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent avancer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. Aussi, ce cursus permet au jeune d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final vous serez doublement récompensé puisque vous aurez en poche un diplôme et également une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagement réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE RÉMUNÉRÉ PENDANT SA FORMATION



ASSOCIER THÉORIE ET PRATIQUE EN ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE AVANT SON ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER RAPIDEMENT SUR UN EMPLOI


LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES


Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :

 www.vertdazur.educagri.fr

LES DÉBOUCHÉS

 **Insertion professionnelle** : Les Bureaux d'études, les entreprises d'espaces verts ayant des Bureaux d'études, les maîtres d'ouvrage.

 **Poursuite de formation** : CS Arboriste Elagueur, CS Constructions Paysagères, Formations Professionnelles courtes 100% Nature.

Satisfaction moyenne
toutes formations confondues*

81%


Réussite aux examens*

75%


*Session 2020-2021

LA FORMATION

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances techniques, professionnelles et pratiques.

 **Utiliser des outils informatiques dans le cadre d'une étude ou d'un projet paysager :**

Logiciels de bureautique et de PAO, CAO, CAO.

 **TRE** : Techniques de recherche d'emploi.

 **Réaliser les pièces utiles à la mise en œuvre d'un projet :**

Produire les pièces administratives et/ou techniques à l'aide d'outils informatiques, réaliser les pièces graphiques à l'aide d'outils informatique.

 **Produire les documents de présentation d'un projet ou d'une étude / infographie :**

Démarches préalables à la réalisation des documents, techniques de représentation graphique, démarche de communication.

 **Etablir un mode de gestion informatisé du fonds documentaire :**

Concevoir un système informatisé de classement des informations, mettre en œuvre une recherche documentaire, assurer la maintenance d'un fonds documentaire.



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33 - Fax : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.vertdazur.educagri.fr

 Site accessible au public handicapé

